Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 24 (1952)

Heft: 9

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

— la part à consacrer au logement doit être estimée non seulement en fonction des ressources mais aussi en fonction des autres charges familiales ;

— on ne pourrait concevoir de consacrer au logement une part forfaitaire et uniforme des ressources que si des compensations pécuniaires *suffisantes* venaient s'ajouter au salaire professionnel. Il en serait de même si le salaire professionnel comprenait parmi ses éléments constitutifs un facteur familial suffisant à revaloriser exactement le pouvoir d'achat d'un ménage ayant charge de famille.

La difficulté constatée qu'éprouvent certains ménages comprenant deux enfants de consacrer à se loger soit $^1/_4$ soit $^1/_5$ des ressources amène à se demander s'il est bien nécessaire de prélever un tel pourcentage. On a donc recherché le coût actuel du bon logement, en distinguant entre l'occupation par location d'une part, par accession à la propriété d'autre part. La conclusion de cet examen, c'est que la part du budget généralement réservée aux loyers — en moyenne 10 % pour les ménages modestes locataires d'un logement à loyer légal — paraît insuffisante. Pour des budgets *déterminés*, le bon logement requiert une part qui ne pourrait qu'exceptionnellement être inférieure à $^1/_6$ des ressources brutes. D'autre part les mesures prises en faveur des familles qui entreprennent de construire une habitation à bon marché ne suffisent pas à compenser le déséquilibre budgétaire dû aux charges familiales, compte tenu des allocations familiales.

La situation de l'industrie du bâtiment en 1952

Dans le secteur du logement, l'évolution cause également des soucis. Les frais de construction ont atteint un niveau inquiétant, qui implique des loyers très élevés. On peut donc craindre que les nouveaux logements ne trouvent plus preneur dès que la demande fléchira. On constate que la proportion des immeubles locatifs au financement desquels doivent participer les artisans qui concourent aux travaux est en constante augmentation. La machinisation a fait de rapides progrès dans le bâtiment au cours des dernières années. Les machines représentent de grosses charges financières. Elles doivent donc être utilisées au maximum. C'est la raison pour laquelle leurs propriétaires acceptent, pour obtenir des commandes, de courir les risques qu'implique une participation au financement de la construction. Si la nécessité d'utiliser au maximum la capacité de leur équipement mécanique contraint aujourd'hui déjà les entrepreneurs et artisans à recourir à cette méthode, on peut se demander ce qui adviendra lorsque l'activité fléchira et qu'il ne sera plus possible, même avec l'aide de l'Etat, de maintenir le volume des travaux à un niveau satisfaisant. Cette question est d'autant plus inquiétante que les entrepreneurs qui auront forcé la mécanisation du travail et investi des capitaux dans des immeubles locatifs dont le rendement est en baisse faute de locataires ou parce que les loyers auront dû être réduits, subiront des pertes sensibles sur ces capitaux. Les entrepreneurs en bâtiment seraient bien inspirés de méditer ces considérations. Certes, la situation n'est pas encore redevenue normale sur le marché locatif. On ne dispose pas encore d'une réserve suffisante de logements. Il y a toujours une nette pénurie d'appartements bon marché, accessibles aux bourses des ouvriers, employés et fonctionnaires, aux familles nombreuses notamment. Mais comment satisfaire ces besoins si, cette année encore, le bâtiment doit faire face à un volume de travaux qui dépasse sa capacité ? Il convient donc de ne rien négliger pour ramener l'activité à un rythme normal ; c'est à cette condition seulement que l'on pourra mettre des logements économiques à la disposition de ces familles, aborder une tâche dont l'importance sociale est indéniable. Parallèlement, les coûts de construction doivent être abaissés et adaptés aux possibilités financières des milieux en quête de logements. Mais comment y parviendra-t-on si l'industrie du bâtiment alourdit de manière excessive ses charges financières en forçant la mécanisation et en investissant une partie de ses disponibilités dans des immeubles trop coûteux qui risquent de constituer demain une charge supplémentaire ? Dans leur intérêt le mieux compris, les entrepreneurs en bâtiment doivent user de la plus grande circonspection en complétant le parc de leurs machines et n'engager qu'avec prudence de nouveaux capitaux dans la construction d'immeubles. En particulier, les artisans de la branche doivent se garder d'intensifier le rythme déjà anormal de l'activité en contribuant au financement des projets à l'exécution desquels ils sont associés.

(Bulletin du délégué aux possibilités de travail.)

Le service des aides familiales en Amérique du Nord *

Il arrive souvent que des familles où la mère est momentanément absente ou souffrante demandent aux organismes de service social de les aider à résoudre le problème du foyer privé temporairement de la mère. Les travailleuses sociales – ou les conseillères familiales – savent que c'est au foyer que les enfants seront généralement le mieux. Aussi les pères qui désirent maintenir la sécurité du foyer en l'absence de la mère peuvent le faire grâce à une maîtresse de maison « aide familiale » que le service social met à leur disposition. Celle-ci aura pendant l'absence de la mère de famille la responsabilité des enfants et du ménage.

La direction du Comité national du service familial (National Committee on Homemaker Service) a établi la liste des organismes sociaux qui possèdent un tel service d'aides familiales : il y en a soixante-six aux Etats-Unis, cinq au Canada et un à Porto-Rico ; sur ce total de soixante-douze, cinquante ont organisé le service d'aides familiales depuis 1940 et il semble que l'on se rende de plus en plus compte que ce service répond réellement à un besoin. C'est pourquoi on constate en même temps une pénurie de personnel qualifié. L'organisation du service d'aides familiales varie suivant les institutions sociales : certaines ne l'assurent que lorsque la mère est hospitalisée pour peu de temps, ou pendant sa convalescence. D'autres l'assurent aussi lorsque la mère est hospitalisée pour de longues périodes de maladie physique ou mentale, lorsqu'elle a déserté le foyer ou lorsqu'elle est décédée. Dans ces foyers, les aides familiales aident alors directement à élever les enfants.

Quel est le rôle que peut jouer l'économiste ménagère dans la question qui nous occupe ? Si elle a reçu une formation sociale, elle peut être chargée de la direction d'un service d'aides familiales dans le cadre d'une œuvre sociale. Une telle formation supplémentaire a des avantages certains, car l'économiste ménagère connaît alors son champ d'activité et elle peut travailler d'une façon plus efficace avec les assistantes sociales et les aides familiales.

Cependant, même l'économiste ménagère qui ne possède pas cette formation sociale complémentaire peut être un précieux rouage du service, car on peut lui confier la formation des aides familiales. Les femmes qui s'engagent pour de tels postes sont généralement d'âge moyen, elles possèdent une certaine maturité d'esprit et elles ont généralement élevé une famille. En dépit de cela, elles reçoivent auparavant une certaine formation. Celle-ci comprend les cours suivants : alimentation, préparation de repas à bas prix, marché, raccommodages, transformation courante des vêtements, administration du foyer, blanchissage, puériculture et alimentation des enfants. La psychologie enfantine, le développement de l'enfant et les relations familiales sont parfois donnés par des spécialistes de ces branches.

Quelle taxe les familles payent-elles pour ce service d'aides familiales ? Certaines d'entre elles payent le salaire complet de l'aide familiale, plus une partie des frais du service social. D'autres par contre ne payent rien. Là aussi l'économiste ménagère intervient en aidant à fixer des niveaux de budgets ou des échelles de salaire qui sont utilisés par les assistantes sociales comme barème leur permettant de déterminer quelles familles peuvent payer. C'est l'organisme social assurant le service d'aides familiales qui se charge alors des dépenses non couvertes par les familles.

* Cf. l'article : « Supervised » Homemaker Service, a growing field », by Rika MacLennan, *Journal of Home Economics*, April 1951, number 4, p. 285.

Faut-il doter les cités d'habitation de services collectifs ?

On a constaté que l'établissement de certains services ménagers collectifs est devenu nécessaire et s'est même développé dans des proportions considérables. Quelques-unes des réalisations suédoises, suisses, françaises et belges en ce domaine ont été successivement exposées et commentées. La conclusion qui se dégage de ces expériences, c'est que les services collectifs sont indispensables à l'existence dans les logements communautaires aussi bien que dans les groupes d'habitations unifamiliales. Mais cette nécessité est fonction, d'une part, du nombre d'habitants et de la structure de la population, d'autre part, de l'importance et de la destination des logements ainsi que de leur implantation. Chaque cas pose donc un problème bien spécifique mais régi néanmoins par certaines règles générales que l'étude a analysées et dont l'inobservation peut occasionner des dommages ou des inconvénients à la population.

(Extrait du rapport de l'Institut national pour la formation de l'habitation, Belgique).

BIBLIOGRAPHIE

Homes, par T. H. Creighton, Frank G. Lopez, Ch. Magruder, G. A. Sanderson. – Ed. Reinhold Publishing Corporation, New-York.

Cet ouvrage, admirablement illustré, présente une sélection d'habitations récemment construites aux Etats-Unis, dans toutes les régions et sous des climats très différents. Ce sont des habitations isolées pour une famille, construites sur des terrains de toutes dimensions et avec des environnements de tous genres.

Les habitations sont classées en trois groupes : maisons à une chambre à coucher, maisons à deux chambres à coucher (les plus nombreuses, car c'est le type de logement le plus populaire aux Etats-Unis), maisons à trois chambres à coucher ou plus. Dans chaque catégorie de grandeur, l'on trouvera des habitations depuis les plus modestes jusqu'aux plus luxueuses : les prix de construction pouvant varier de $ 3000 (150 000 fr.) à $ 60 000 (3 millions de francs).

Les auteurs ont sélectionné des constructions qui leur semblaient réaliser de véritables foyers agréables à habiter, quels que soient le style, la disposition ou les matériaux utilisés. Toutes ces réalisations sont modernes, si l'on entend par là qu'elles sont adaptées aux besoins actuels de leurs habitants. Elles ne cherchent ni à imiter des constructions anciennes, ni à anticiper sur des modes de vie futurs plus ou moins imaginaires.

Parmi les habitations les plus remarquables, plusieurs ont été construites par des architectes pour leur propre famille. Dans ce cas, l'auteur du projet connaît exactement les besoins des habitants et les moyens de les satisfaire. G. M.